



RÉSOLUTION DE L'ORGANISME ET CERTIFICAT

Formulaire à transmettre à l'OAQ par l'architecte qui se trouve dans la situation décrite à l'article 3, alinéa 6, du [Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des architectes du Québec](#).

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT que M., Mme (prénom, nom de l'architecte)

_____,
architecte, est au service exclusif de (nom de l'organisme)

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU de déclarer aux fins du Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec

que (nom de l'organisme)

se porte garant et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M., Mme (prénom, nom de l'architecte)

dans l'exercice de ses fonctions.

CERTIFICAT

Le-la soussigné-e, secrétaire de (nom de l'organisme)

_____,
certifie que le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par les administrateur-trice-s de la corporation le (date) _____,

et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.

Lieu

Date

Le-la Secrétaire,
